

1. Informations générales

Dénomination : Commission des archives

Département : Services centraux

Composition : 3 membres

Lien hiérarchique : Responsable du département Services Centraux

Raison d'être : Entretien et mise en valeur des archives déposées selon le document de dépôt daté du 26 août 2013, ayant trait à la vie des Eglises protestantes de l'Arrondissement du Jura. Cet entretien et cette mise en valeur passe notamment par la collaboration de la commission au travail des professionnels de « Mémoires d'Ici » (abrégé dans la suite du présent document « MDI ») engagé au sein de ces archives.

2. Fonctions et activités principales

Fonctions	Activités principales
a) Soutien au CSJ et aux paroisses	Conseiller le CSJ et les paroisses dans tous les domaines en lien avec les archives synodales, pastorales et paroissiales conservées par MDI : <ul style="list-style-type: none">- Accès aux documents- Versement de documents- Mise en valeur de documents Evaluer et identifier les ressources et compétences nécessaires au bon déroulement de ses activités. Proposer au CSJ les candidatures aux postes au sein de la commission.
b) Lien	Représenter le CSJ auprès de MDI au travers du conseil de liaison. Transmettre les besoins et attentes en matière d'archivage à l'archiviste de MDI Traiter, si nécessaire, les demandes relatives aux archives, informer le responsable de département du CSJ. Créer, faciliter les contacts utiles au bon déroulement du travail entre MDI et les membres de l'USBJ.
c) Développement et prospection	Evaluer les projets propres à l'Arrondissement en vue de leur approbation par le CSJ.
d) Administration	établir et proposer un budget de fonctionnement annuel avec l'archiviste de MDI Rédiger un rapport annuel sur les activités de la commission et le soumettre au CSJ.

3. Organisation

La commission propose des membres aux CSJ :

- une ou plusieurs personne(s) laïque(s) ayant un intérêt ou des compétences en histoire et un(e) ou plusieurs ministre(s) font partie de la commission.
- Les tâches et responsabilités sont réparties entre les membres de façon à couvrir l'ensemble du cahier des charges.
- La commission peut s'adjoindre l'aide de personnes extérieures si nécessaire; celles-ci participeront aux séances comme invitées avec voix consultative.
- Indemnités et frais selon règlement CSJ.

Le Président du Conseil jurassien



Silvano Keller

Le responsable du dicastère des services centraux

Olivier Jordi



Tavannes, le 22 février 2023